

C.I.A.S.	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-27
-----------------	--	--------------------------------------

Séance du : 9 juin 2026

Le 9 juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS
(14) Mme MENARD, Mme BESNARD, Mme FERCHAUD, Mme SOULARD, Mme MORIN, Mme BELAUD, Mme BAUDRY, Mme ROUSSELOT, Mme COUSSEAU, M. PERCHER, M. BACLES, M. GABORIAUD, M. BOURREAU, Mme COTILLON

ABSENTS EXCUSES
(3) M. LOGEAIS, Mme MERCERON, M. VERDON

POUVOIRS /

Date de la convocation 3 juin 2026

Secrétaire de séance Mme VINCEDEAU

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE SOUTIEN A LA MOBILITE DES SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE

Annexe : convention soutien à la mobilité Département

Vu l'appel à candidature « Fond de mobilité » lancé le 8 décembre 2025 ;
Vu le dépôt de projet sollicitant le Département pour le financement de vélos électriques ;

La mobilité des équipes à domicile est un enjeu du quotidien pour l'ensemble de nos services (environ 960 000 kms parcourus en 2025).

Le CIAS met à disposition des agents 52 véhicules de service. Toutefois, 7 % des kms effectués (65 000) le sont avec les véhicules personnels des agents.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a prêté l'an passé des vélos électriques en particulier sur la période estivale.

Cela a permis de répondre aux besoins de personnes recrutées n'ayant pas le permis de conduire ou étant sur le point de l'obtenir.

Aussi, dans le cadre du « Fonds mobilité » du Département, le CIAS a donc déposé une demande de financement pour l'achat de 3 vélos électriques (un pour chaque antenne). Les opportunités autour des bourgs ou du centre-ville pourraient permettre une organisation optimale des déplacements.

La candidature du CIAS a été validée lors de la commission permanente du Département le 27 avril 2026.

Le Département s'engage à verser une participation, au titre de 2026, de 1 500 € pour cet achat.

Cette participation sera versée en deux fois :

- 80 % à la signature de la convention ;
- 20 % restant sur présentation de la facture d'achat.

Elle fait l'objet d'une convention de partenariat qui précise les modalités de financement et les engagements de chacune des parties.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :



- **D'adopter cette convention de partenariat pour le soutien à la mobilité des services autonomie à domicile établie avec le Département.**
- **D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
La Présidente
Emmanuelle MENARD



Transmis en préfecture le 15/06/2026.....

Notifié ou publié le 15/06/2026.....

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.